

Communiqué de presse : Rennaz, le 14 juillet 2025

Que faire en cas d'urgence médicale ? Un flyer pour orienter la population

Chaque été, les Urgences hospitalières de la région sont confrontées à une hausse marquée de fréquentation. Pour aider la population à adopter les bons réflexes face à un problème de santé, le Réseau Santé Haut-Léman lance une campagne d'information auprès des habitant·e·s de la Riviera et du Chablais vaudois et valaisan.

Au cœur de cette campagne se trouve un flyer explicatif, qui sera distribué la semaine du 21 au 25 juillet 2025 dans 36'000 foyers, présentant un schéma décisionnel simple et visuel. Ce document vise à orienter les patient·e·s vers la prise en charge la plus adaptée selon la situation, afin de garantir un accès rapide aux soins pour les urgences vitales et éviter la surcharge des services hospitaliers.

Des réflexes simples pour éviter les engorgements

En cas de symptômes ou d'urgences non vitales, il est recommandé de contacter en priorité les partenaires de santé de premier recours :

- son ou sa médecin traitant·e,
- son organisation de soins à domicile,
- sa pharmacie.

Si ces services ne sont pas accessibles et qu'il s'agit d'une urgence non vitale, les Centrales Téléphoniques restent une ressource précieuse :

Pour le canton de Vaud, Centrale Téléphonique des Médecins de Garde (appel non surtaxé)

- Adultes et enfants : 0848 133 133

Pour le canton du Valais (Fr. 0.50 l'appel, Fr. 2.– la minute, plafonné à Fr. 30.50)

- Adultes : 0900 144 033
- Enfants : 0900 144 027

En cas d'urgence vitale, il faut appeler le 144 ou se rendre immédiatement dans un service d'urgences.

Rôles des partenaires de santé de premier recours :

- **Médecins de famille, pédiatres et organisations de soins à domicile**
Ces professionnel·le·s connaissent souvent déjà le·la patient·e et sont les mieux placé·e·s pour évaluer la situation et proposer une prise en charge adaptée.
- **Pharmacies**
Les pharmacien·ne·s sont formé·e·s pour conseiller et orienter, y compris en cas de doute : brûlure, coupure, toux persistante, problème gynécologique, etc.
- **Centrales Téléphoniques**
Ces professionnel·le·s évaluent le degré d'urgence et conseillent ou orientent vers la solution la plus adéquate : médecin de garde, équipe mobile infirmière, pharmacie, permanence ou Urgences.

Ce flyer de sensibilisation est une initiative du Réseau Santé Haut-Léman, chargé de mettre en œuvre le Dispositif Cantonal des Urgences Communautaires (DisCUC) à l'échelle régionale (cf. annexe). Il vise à promouvoir une utilisation efficiente des ressources de santé, tout en assurant une réponse rapide et efficace aux besoins de la population. **Cette campagne d'information est soutenue par les Cantons de Vaud et du Valais.**

Renseignements complémentaires

Marie-Laure Borlat, Responsable de projets

Vincent Matthys, Directeur

T. 021 967 22 60 | info@rshl.ch | www.rshl.ch

Annexe : flyer « Que faire en cas d'urgence ? »